



PROCES – VERBAL

de la délibération du Conseil Municipal

Date de convocation du Conseil le 22 mai 2021

Séance du jeudi 27 mai 2021 organisée dans le contexte d'état d'urgence sanitaire

Afin de respecter les distances physiques, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du foyer de Vany et a appliqué scrupuleusement le protocole sanitaire.

Sous la présidence de Monsieur Vincent DIEUDONNÉ, Maire de Vany

Etaient présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

1. M. Vincent DIEUDONNÉ
2. Mme Clarisse BUHLER
3. M. Mathieu COTTEL
4. Mme Marie-Claire DELLINGER
5. Mme Béatrice LOUIS
6. Mme Catherine MAHUT
7. Mme Christine DESGORCES
8. Mme Marie-Laurence RAWUNG

Secrétaire de séance : Mme Christine DESGORCES

Ouverture de la séance à 20 heures et 5 minutes.

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal les Procès-Verbaux des séances du 14 avril 2021. Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité et signé.

DCM N°16/2021 : Demande de subvention à Metz Métropole au titre du fonds de concours pour le projet silhouette

La présente délibération a pour objet d'approuver le projet d'investissement de sécurisation des abords de l'école intercommunale de Vany et son plan de financement ainsi que de solliciter un fonds de concours de la Métropole.

La Commune de Vany a réalisé d'importants travaux de sécurisation en 2019 à l'entrée du village mais cette route départementale 69c est très proche de l'école de Vany. De plus, elle est très fréquentée par les automobilistes qui roulent toujours trop vite. L'installation de deux silhouettes, réfléchissantes et phosphorescentes a pour but d'interpeller, d'avertir de la présence d'enfants, et de faire ralentir les automobilistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de réaliser le projet de sécurisation des abords de l'école intercommunale de Vany ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2021 ;
- adopte le plan de financement prévisionnel suivant ;

Montant estimatif des travaux H.T.	2 150, 00€	100%
Metz Métropole / Fonds de concours	1 075, 00€	50%
Commune de Vany / Fonds propres	1 075, 00€	50%

- sollicite le concours financier de Metz Métropole ;
- accepte le règlement d'attribution et de gestion des Fonds de concours adopté par la Métropole ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix

DCM N°17/2021 : Demande de subvention à Metz Métropole au titre du fonds de concours pour le projet aire de jeux

La présente délibération a pour objet d'approuver le projet d'investissement de sécurisation des abords de l'école intercommunale de Vany et son plan de financement ainsi que de solliciter un fonds de concours de la Métropole.

Il s'agit d'améliorer le cadre de vie et tisser un lien social avec les enfants de Vany et leurs parents et plus particulièrement avec les habitants du nouveau lotissement « Les Hauts de Vany » dépourvu pour le moment d'équipement public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de réaliser le projet aire de jeux ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2021 ;
- adopte le plan de financement prévisionnel suivant ;

Montant estimatif des travaux H.T.	14 986, 00€	100%
Metz Métropole / Fonds de concours	3 746, 50€	25%
Préfecture / DETR	7 493, 00€	50%
Commune de Vany / Fonds propres	3 746, 50€	25%

- sollicite le concours financier de Metz Métropole ;
- accepte le règlement d'attribution et de gestion des Fonds de concours adopté par la Métropole ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix

DCM N°18/2021 : Décision Modificative de Crédit n°1 2021

Vu la Loi n°2016-18 portant sur la loi des finances rectificative en article 81,

Vu la délibération n°13 du 12 juin 2019 définissant les modalités d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement versée à Metz Métropole,

Considérant que la Commune de Vany a versé à Metz Métropole une subvention d'attribution de 11 687, 00€ euros en 2020,

Décide d'appliquer la procédure de neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées en 2020 et, à cet effet, décide de procéder à l'ouverture des dépenses et des recettes d'ordre suivante :

D ou R	I ou F	Chapitre	Article	Libellé	Montant
D1	I	20	2051	Concessions et droits similaires	+ 548, 39€
D1	I	020		Dépenses imprévues	- 548, 39€
D2	F	042	681	Dotations aux amortissements	-12 357€
D2	F	042	6811	Dotations aux amortissements	11 687€
R2	I	040	280413-OPFI	Attribution de compensation	-12 357€
R2	I	040	28046-OPFI	Attribution de compensation	11 687€
D2	I	040	198-OPFI	Neutralisation des amortissements	11 687€
R2	F	042	7768	Neutralisation des amortissements	11 687€
D3	F	023		Virement à investissement	- 8 000€
D3	F	023		Virement à investissement	20 357€
R3	I	021		Virement de fonctionnement	- 8 000€
R3	I	021		Virement de fonctionnement	20 357€

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix

DCM N°19/2021 : Contrat d'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle que la société UEM est chargée de réparer l'éclairage public défaillant. Le contrat doit être actualisé et préciser le coût de chaque prestation. Il présente le projet de contrat fixant les conditions du dépannage pour l'entretien de l'éclairage public.

Considérant que la commune ne dispose pas d'un service technique pouvant intervenir, un contrat doit être conclu avec un prestataire pour garantir le bon fonctionnement de l'éclairage public.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT les besoins de la commune pour la maintenance, le dépannage et autres prestations particulières sur le réseau d'éclairage public,

DELIBERE, pour l'éclairage public de la commune de Vany, de retenir l'offre de contrat UEM – Contrat Vision Optimisée – de la société UEM 2, Place du Pontiffroy 57014 Metz, aux conditions générales de vente du contrat dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée en mois : 48
- Tarification pour 2021 : 2 965, 56€ H.T. suite inventaire ci-dessous :

VANY
Inventaire des Installations et prix unitaires de l'année 2021

Type de lampe	Quantité	Prix unitaire annuel € HT	Prix total annuel € HT
SHP 4Y	109	22,27	2427,43
LED	7	15,17	106,19
IM City-White E27/E40	5	28,56	142,80
IM compacte RX7S	3	36,70	110,10
Ballon Fluorescent	8	22,38	179,04
TOTAL	132		2965,56

AUTORISE d'une manière générale, Monsieur Le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

AUTORISE Monsieur Le Maire à payer toutes les sommes correspondantes.

Délibération adoptée 7 voix POUR et 1 ABSTENTION

DCM N°20/2021 : Vote taux des 3 taxes 2021 (régularisation)

Vu, la délibération n°11/2021 du 12 avril 2021 concernant le vote du taux des 3 taxes 2021,

Vu, le retour du bureau contrôle de la légalité en date du 7 mai 2021,

Considérant qu'il convient d'annuler la délibération du 12 avril 2021 et de reprendre une délibération intégrant l'évolution législative des finances locales,

Monsieur Le Maire propose les pourcentages suivants pour le calcul des taxes 2021 :

	Taux de référence pour 2021 <i>avec part départementale</i>	Taux votés 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,80%	22,80%
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	36,70%	36,70%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'approuver les taux d'imposition 2021 ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix

DCM N°21/2021 : Choix du Maître d'œuvre pour les travaux rue du Château

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux le projet d'enfouissement des réseaux dans la rue du Château prévu dans le programme de l'équipe municipale en place.

Selon le décret n°2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique afin de répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures et de services et qu'il existe des procédures différentes en fonction de la valeur estimée de la commande et de la nature du marché (travaux, fourniture ou services).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, il est possible de recourir à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence lorsque le besoin est estimé inférieur à 40 000 € HT ;

L'acheteur a pour seules obligations de choisir une offre pertinente, de faire une bonne utilisation des deniers publics et de ne pas contracter systématiquement avec un même fournisseur lorsqu'il y a plusieurs offres susceptibles de répondre à son besoin.

Le Conseil Municipal

DÉCIDE de démarrer le projet en obtenant plusieurs devis auprès de différentes sociétés pour le choix du maître d'œuvre des travaux d'enfouissement des réseaux secs rue du Château

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à contacter les entreprises du secteur et à réaliser des demandes de subventions pour ces travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix

DCM N°22/2021 : Demande de subvention APE 2021

Le Maire expose qu'il a reçu une demande de subvention de la part de Madame Jenny Fabbri, Présidente de l'Association des Parents d'élèves de l'école de Vany le 22 avril 2021.

L'APE souhaite financer des nouveaux porteurs pour les élèves de maternelle et poursuivre la décoration et les jeux dans la cour des élèves en élémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer :

- 200 euros à l'Association des Parents d'Élèves de l'école intercommunale de Vany

Le Conseil Municipal remercie l'Association pour son implication auprès des élèves de l'école intercommunale de Vany.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix

La séance est levée à 21H05.

Signature des membres présents,

Le Maire,

Monsieur Vincent DIEUDONNÉ

Mme BUHLER Clarisse 1^{ère} Adjointe		Mme MAHUT Catherine Conseillère Municipale	
M. COTTEL Mathieu 2^{ème} Adjoint		Mme DESGORCES Christine Conseillère Municipale	
M. DELLINGER Marie-Claire Conseillère Municipale		Mme RAWUNG Marie-Laurence Conseillère Municipale	
Mme LOUIS Béatrice Conseillère Municipale			